



COMMUNE DE
Laguenne

**FLASH
INFO**

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 14

Les vœux du Maire

Les années se succèdent, nos vœux se répètent ... Cette répétition n'enlève rien à la sincérité des souhaits exprimés.

1993 aura été une année difficile dans un monde incertain.

Ainsi, la lépre du chômage a continué de s'étendre sur le tissu social du pays.

Mais notre pays doit cependant conserver ce minimum de cohésion sociale nécessaire (même si la condition est loin d'être suffisante) à une évolution économique plus favorable.

Que la reprise en laquelle chacun veut croire, par delà les divergences philosophiques ou politiques, fasse que les familles aujourd'hui en difficulté connaissent des conditions de vie meilleures.

Pour 1994, je souhaite de tout coeur que s'estompent l'inquiétude et les drames liés, ailleurs à la guerre, chez nous au chômage. Que 1994 soit donc plus favorable à tous ceux qui connaissent des difficultés dans leur vie : chômage, maladie, solitude ... Sachons faire preuve de plus de solidarité, de tolérance dans nos comportements personnels, dans nos responsabilités professionnelles, associatives...

Quant à LAGUENNE, malgré des temps difficiles (les dotations de fonctionnement n'évoluent guère), avec l'aide et le soutien de nos différents partenaires, la municipalité a poursuivi et poursuivra tous ses efforts pour développer notre commune et continuer sa modernisation, son embellissement pour une meilleure qualité de vie dans notre cité.

1994 sera aussi l'année d'une intercommunalité active avec les premières actions de la Charte Corrèze Montane regroupant 16 communes. Une volonté commune anime tous les élus : travailler ensemble, être efficaces et solidaires. La force que confère la mise en commun de projets respectifs ne peut qu'exercer des retombées positives sur les communes adhérentes.

A l'aube de cette nouvelle année, au nom du Conseil Municipal et en mon nom, j'adresse mes vœux les plus chaleureux à tous les Guennois et souhaite que 1994 leur apporte toutes les joies personnelles et tout le bonheur qu'ils espèrent !

Bonne et heureuse année à tous !

Roger CHASSAGNARD



NOEL A L'ECOLE

Malgré la lourde tâche qui lui incombe, le Père Noël n'a pas oublié nos chères petites têtes blondes en cette fin d'année 1993.

C'est une fois de plus la hotte débordante de jouets et de livres qu'il a rendu visite à nos petits de la Maternelle, le lundi 20 décembre puis aux grands du Primaire, le mardi 21.

Quel émerveillement pour tous de pouvoir approcher ce personnage mystérieux et de caresser sa longue barbe blanche !

L'accueil chaleureux qui lui fut réservé témoigne de l'enthousiasme des enfants à son égard.

A l'année prochaine, petit Papa Noël !



GALA D'ACCORDEON

Comme chaque année la Caisse des Ecoles organise son grand Gala d'accordéon, au profit de la Coopérative scolaire, avec l'orchestre C. CHAUSSON.

Il aura lieu à la salle polyvalente, le **05 février 1994**.

Venez nombreux !

TRANSPORTS SCOLAIRES

« LE POPULAIRE DU CENTRE » – Mercredi 15 décembre 1993

Plus de sécurité dans les transports scolaires

Dans le cadre de la campagne d'Education à la sécurité lancée par l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) le syndicat intercommunal de transport scolaire de Laguenne, Chanac, Saint-Martial-de-Gimel a organisé une opération sur le thème « sortir-vite » et « Traverser mieux » sur le trajet retour des deux bus scolaires.

Pierre Jaffaire, délégué départemental de l'ANATEEP, a conduit les différents exercices d'évacuation rapide des cars en rappelant aux élèves les

consignes essentielles à observer. La plupart des enfants ont déjà participé aux actions de ce type, l'année précédente, et sont en permanence sensibilisés en collaboration étroite avec le transporteur M. Faure.

Cette opération a été suivie par Roger Chassagnard, maire de Laguenne, Alain Mournetas, maire de Chanac-les-Mines, le transporteur et les membres du syndicat intercommunal, qui se sont retrouvés à la mairie de Laguenne pour confronter leurs observations au cours du vin d'honneur.

CLASSE DE NEIGE

Le lundi 17 janvier, les 22 élèves de la classe de CE2, accompagnés de leur institutrice, sont partis à la découverte de la montagne et du ski.

Ils effectueront un séjour de 12 jours au centre ODCV de CHAMONIX. Bonne neige et bon séjour à tous !



LA POSTE

UNE ENTREPRISE

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

SERVICES FINANCIERS

comptes-chèques - épargne
placements financiers - assurance

MESSAGERIE

envoi de lettres et paquets
prospection commerciale
philatélie


Le receveur et l'ensemble du personnel de la POSTE de LAGUENNE vous accueillent :

du lundi au vendredi

de 9 heures à 12 heures
et de 14 heures à 17 heures 30

le samedi

de 9 heures à 12 heures

LA POSTE 



LES TRAVAUX



PERCEPTION

Grâce à nos interventions auprès des diverses administrations, les travaux ont enfin débuté le 10 janvier. Ils devraient se poursuivre jusqu'en octobre 94, si les intempéries font preuve d'indulgence !...

PAVILLONS A PUY LACROIX

Le dernier bulletin faisait état de la construction de pavillons individuels destinés à la location et location-vente.

Après une première rencontre avec le promoteur, nous pouvons vous confirmer que 12 pavillons T4 et T5 seront construits et livrables fin 1994/début 1995.

SALLE POLYVALENTE

Les douches de la salle polyvalente ont été rénovées (pose de carrelage) et les sous-bassements de l'ensemble des sanitaires ont été repeints.

Des caillbotis ont été installés devant l'entrée principale.

CARREFOUR DU MAS

Après de nombreuses interventions notamment lors de la réunion cantonale des Maires, le Conseil Général (Maître d'ouvrage dans cette opération) a pris en compte notre demande et a budgété la somme de 300 000 F pour réaménager le carrefour du Mas (arrivée du CD 978 sur la RN 120) et attribué à notre commune une subvention de 69 000 F pour aménagements lui incombant.

FEDERATION DE CHASSE

Les travaux se poursuivent normalement ; le bâtiment devrait être opérationnel en juillet 1994.

RESTAURANT SCOLAIRE

Des capteurs phoniques stéréo vont être installés dans le restaurant scolaire afin d'insonoriser ce local et le rendre plus reposant.

Une subvention de 7 635 F a été obtenue auprès du Ministère de l'Environnement.

REUNION PUBLIQUE

Guennois ! si la vie de votre localité vous intéresse, vous êtes invités à venir participer à une réunion publique, le **samedi 19 février à 10 heures, salle municipale.**

Les différentes réalisations en cours et futures seront présentées. N'hésitez pas à venir poser vos questions, faire des suggestions, parler d'un problème particulier.

La réunion sera suivie d'un vin d'honneur.

REPAS DANSANT DES SOCIETES

Il aura lieu le :

07 MAI 1994

à **20 heures,**

SALLE POLYVALENTE

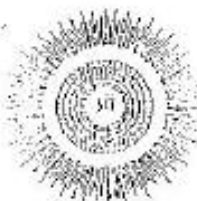
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les prochaines dates de ramassage des objets encombrants sont fixées comme suit :

- **lundi 07 mars 1994**
- **lundi 10 octobre 1994.**

Inscrivez-vous auprès de la mairie.

détente tonification
épanouissement assouplissement
concentration respiration



YOGA

Cours assurés par : **Hervé CHEVALIER**
Tél : 55.27.77.48

1er cours gratuit

Les cours ont lieu à la salle municipale de la mairie

Le **MARDI** à 19 heures

Leur pratique est accessible à tous, quelque soit votre niveau.
Inscription auprès du professeur.

LE THEATRE DE LA TERRE

OUVRE SON



*jeune
théâtre*

A LAGUENNE : Salle Municipale (sous mairie)

- mardi : 17 h à 19 h : 6 - 11 ans
- samedi : 10 h à 12 h : 11 - 18 ans

NOUVEAU A LAGUENNE

**LA STATION TAXI 19
ROULERA POUR VOUS**

24 H SUR 24 - 7 jours sur 7

**POUR TOUS VOS DEPLACEMENTS
COURSES EN VILLE ...**

Tél. 55.20.80.04

FACTURATION DE L'EAU

Comme convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 1993, la facturation EAU et ASSAINISSEMENT se fera en 2 étapes :

- **début 94** : vous recevrez une facture correspondant à l'abonnement 1994 (sans consommation) ;

- **début du 2ème semestre 94** : une deuxième facture concernera la totalité des m³ d'eau consommés au cours de l'année 1993 (et assainissement pour les abonnés concernés).

Cette décision avait été prise dans le souci d'étaler et de faciliter le paiement de ce service.

ANALYSES D'EAU

Mensuellement, des analyses d'eau sont effectuées sur tous les points de distribution, afin de veiller à la qualité de l'eau distribuée.

Surveillez régulièrement votre consommation afin de détecter d'éventuelles fuites !



NAISSANCES

CEAUX Laetitia Stéphanie, le 25 janvier ;
 DELBEGUE Julie, le 17 mai ;
 JAMES Estelle Muriel Isabelle, le 24 mai ;
 LAURENS Paul Pierre Guy, le 19 juillet ;
 MARTON Laura Audrey, le 19 mars ;
 VERGNE Florian, le 07 mai ;

MARIAGES

CHEVALIER Thierry et CERON Catherine Pascale, le 07 août ;
 PLAS Pierre et POUJADE Annette, le 21 août ;
 NEUVILLE Christophe Pascal et COURTAUD Valérie Marie, le 21 août ;
 LAUB Philippe et SEIGNE Véronique, le 04 septembre ;
 LEYRIS Benoît et DORADOUX Sylvie, le 04 septembre ;

DECES

BOUDRIE Veuve GOUT Marcelle, le 13 février ;
 LAFONT Marcel Antoine, à Tulle, le 16 février ;
 GENESTE Paul, à Cornil, le 25 février ;
 FARGE Veuve MEYNARD Agathe Esther Lucie, à Tulle, le 23 mars ;
 BERTRAND Marcel Georges Henri, le 17 avril ;
 LALINDE Jean , le 26 avril ;
 VERDIER Epouse FRAICHE Marie Berthe, à Tulle, le 28 mai ;
 SAGE Veuve BROUSSE Marie Yvonne, à Tulle, le 08 juin ;
 MARC Franck Alexandre André, le 22 juin ;
 BOUTOT Veuve DAUBECH Marie, à Tulle, le 29 juin ;
 LAGIER Antoine Marcel, le 19 août ;
 ROME Jacques Louis François, à St Pierre d'Oléron, le 24 août ;
 ROUSSARIE Veuve MANDON Léonie, à TULLE, le 14 septembre ;
 TAVE Jean Claude, à Marsac, le 16 septembre ;
 PREVOT Gilbert André, à Brive, le 31 octobre ;
 MONZAT Antoine, à Tulle, le 13 novembre ;
 BARBA Veuve VINCENT Louise, le 22 novembre ;
 QUILLIER Albert, à Tulle, le 25 novembre ;
 BEAUVERT François Jean Marie, le 06 décembre ;
 GENTY Lucien Paul, à Tulle, le 30 décembre.

N°17

L'INFORMATION LOGEMENT DU MOIS

PRET EMPLOYEUR :

QUELLES NOUVELLES MESURES ?

- ☐ **Votre projet : accéder à la propriété (neuf ou ancien)**
- ☐ **Vous pouvez prétendre à un prêt PAP (prêt accession à la propriété) ou à un prêt PAS (prêt d'accession social)**
- ☐ **Vous travaillez dans une entreprise, de plus de 10 salariés, assujettie au versement du 1 %**

Si vous réunissez toutes ces conditions, alors renseignez-vous auprès de l'ADIL. En effet vous pouvez bénéficier entre le 1er septembre 1993 et le 1er septembre 1994 du prêt employeur "nouvelle formule" :

~ d'un montant de **70 000 Francs** (en zone 3 : Corrèze) quel que soit le coût total de votre projet, à un taux de 2,4 % sur 15 ans,

auquel peut s'ajouter :

~ soit un **complément de prêt** de 30 000 Francs (en zone 3) avec un différé d'amortissement de 10 ans,

~ soit une **prime de 15 000 Francs** (en zone 3), celle-ci sera prise en compte dans la limite de 3 % du coût de l'opération, pour le calcul de l'apport personnel minimal de 10 % exigé pour l'obtention d'un PAP ou PAS

En ce qui concerne les acquisitions de logements anciens sans travaux, financées avec un prêt d'accession sociale, le montant du prêt 1 % et de son complément sera plafonné à environ 20 % du prix de revient de l'opération.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à consulter les juristes de l'ADIL

1 Quai Gabriel-Péri - 19000 TULLE - TEL : 55.26.56.82